



# Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des sports

## COMITE REGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES

AIN 01 – ALLIER 03 - ARDECHE 07 - CANTAL 15 - DROME 26 - ISERE 38 – LOIRE 42 – HAUTE LOIRE 43  
PUY DE DOME 63 - RHÔNE 69 – SAVOIE 73 – HAUTE-SAVOIE 74

Siège social : Espace Saint Martin – 272 Rue des 20 Toises - 38950 Saint Martin le Vinoux  
Mail : [cr-auvergne-rhonealpes@petanque.fr](mailto:cr-auvergne-rhonealpes@petanque.fr)

### Convention de mise à disposition du Minibus 9 places de la Région.

#### Art 1 / Objet

Ce document a pour but de définir les conditions de mise à disposition du minibus 9 places mis à disposition par la région Auvergne Rhône Alpes.

#### Art 2 / Priorité d'utilisation

Ce véhicule est à la disposition de (dans l'ordre de priorité) :

1. Le centre régional d'entraînement et l'équipe technique régional.
2. L'activité du comité régional
3. L'activité des comités départementaux Auvergne Rhône Alpes
4. L'activité des clubs du comité régional Auvergne Rhône Alpes
5. Les autres comités sportifs

Aucun prêt à usage personnel n'est autorisé.

Les demandes d'utilisation du véhicule devront être adressée par mail à : [cr-auvergne-rhonealpes@petanque.fr](mailto:cr-auvergne-rhonealpes@petanque.fr)

Un planning sera réalisé et régulièrement actualisé et disponible sur le site du Comité Régional ([www.francepetanque.com](http://www.francepetanque.com)).

#### Art 3 / Stationnement

Le lieu de stationnement du minibus est actuellement défini au siège du comité de la Drôme

**Maison des bénévoles du sport 71 rue Latécoère à VALENCE**

La prise en charge du véhicule et son retour reviendra à l'emprunteur en fonction des disponibilités du CD26.

(Rendez-vous à prendre avec le CD26 : 04 75 75 47 82 ou [cd26@petanque.fr](mailto:cd26@petanque.fr))

#### Art 4 / Entretien

Le véhicule devra est restitué avec le plein de carburant (**GASOIL**)

Un état du véhicule (intérieur et extérieur) sera fait avant et après l'emprunt suivant une liste des points de contrôle.

Toute dégradation, casse ou écart par rapport à l'état des lieux constaté sera à charge de l'emprunteur.

### **Art 5 / Matériel à disposition dans le minibus**

- Disque de stationnement
- 9 gilets de sécurité fluorescent
- Un triangle de signalisation.
- Un support de téléphone
- Constat d'assurance à l'amiable

### **Art 6 / Caution**

Un chèque de caution dépôt de garantie de 1 000 € sera demandé à la prise du véhicule et rendu à l'emprunteur lors de la restitution du véhicule si l'état est conforme. (uniquement pour les usages autres que celui du Comité Régional : priorités 1 et 2).

Le ou les conducteurs devront avoir plus de 23 ans et plus de 2 ans de permis de conduire.

Un transfert d'assurance le temps d'utilisation est recommandé.

Une photocopie des permis de conduire des conducteurs devra être fournie à la prise du véhicule.

### **Art 7 / Facturation**

Une somme de 30€ / jour de mise à disposition sera demandée pour participation aux frais d'entretien du minibus (toute journée commencée est due en totalité)

Cette somme devra être payée par l'emprunteur à réception de facture établi par le Comité Régional.

### **Art 8 / Propreté du véhicule**

Il est formellement interdit de modifier l'aspect général du véhicule même temporairement (autocollant ou bande magnétique)

Il est formellement interdit de fumer et vapoter à l'intérieur du véhicule.

De manière générale, le véhicule devra être rendu propre : un entretien intérieur et extérieur devra être fait par l'emprunteur avant sa restitution.

### **Art 9 / Utilisation**

L'emprunteur s'engage à garer le véhicule dans un lieu sécurisé et à en faire une utilisation en « bon père de famille ».

Les éventuelles contraventions de Police, durant le temps d'emprunt, sont à la charge du conducteur.

### **Art 10 / Rapport d'utilisation**

Pour nos supports de communication et nos rapports avec la Région Rhône-Alpes, une photo de groupe avec le véhicule est demandée (logotypes Région Auvergne Rhône Alpes visible sur la photo)

Le Comité Régional Auvergne de Pétanque et Jeu Provençal  
Pascal CHIRAND, Président